



**PROCES-VERBAL DE LA SIXIEME SEANCE DE LA
POLICE REGION MORGES ANNEE 2017
MARDI 26 SEPTEMBRE 2017 à 20 HEURES
à l'Aula à Préverenges**

Excusés :

Blatti	René-Michel	Conseiller	communal	Préverenges
Chatelan	Raymond	Conseiller	communal	Buchillon
Genoud-Maurer	Béatrice	Conseillère	communale	Morges
Morisetti	Jean-Pierre	Conseiller	communal	Morges
Pittolaz	Sandrine	Conseillère	communale	St-Prex
Schaller	Etienne	Conseiller	communal	Préverenges
Vallotton	Frédéric	Conseiller	communal	Morges

Ouverture de la séance :

A 20h00, le Président de la PRM, M. Hervé Nusbaumer ouvre la séance. Il salue l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il salue également le Commandant M. de Muralt.

1. Appel :

Le quorum étant atteint, chaque commune étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2017.
4. Préavis du Comité de direction
N° 05/09.2017 - Budget de l'exercice 2018
5. Rapport de commission
N° 05/09.2017 - Budget de l'exercice 2018
6. Communications du Bureau.
7. Communications du Comité de direction
8. Communication N° 01/09.2017 – Séances du Conseil intercommunal 2018.
9. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens.
10. Questions, vœux et divers.
11. Présentation de l'Audit sur les Associations de communes – Cour des comptes –
M. Frédéric Grognez

Pour information :

⇒ Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant début de la séance, auprès du Président ou de la secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

L'ordre du jour est modifié en y ajoutant le point 3 : assermentation d'un suppléant, ce qui décale d'un numéro à partir du point 3.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité

3. Assermentation

M. Jean Nzikou est assermenté en tant que délégué.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2017

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Le PV est **accepté à l'unanimité**

5. Préavis du Comité de direction

Le préavis n° 5/09.2017 a été envoyé par courrier avec la convocation à la présente séance.

6. Rapport des commissions

N° 05/09.2017 Budget 2018

Mme A.-C. Aubert lit ce rectificatif :

« Le Comité de direction a une légère rectification à soumettre dans une ligne du préavis relatif au budget 2018.

La Ville de Morges, avec laquelle nous collaborons, va changer 2 programmes informatiques; celui du Service des ressources humaines SIRH (programme complet pour la gestion informatique des dossiers du personnel) et celui du Service des finances Abacus.

Dans le préavis concernant le budget 2018, nous avons prévu une ligne pour la participation de la PRM à l'acquisition du nouveau logiciel SIRH (compte 60000.3111.01.), alors qu'il s'agit du programme comptable Abacus. Malheureusement, nous avons mal appréhendé le calendrier de ces 2 programmes informatiques.

Le programme SIRH (2x CHF 25'000.00 répartis sur 2 ans, sommes pas encore avalisées par la commune de Morges) débutera uniquement en 2019. Par contre le logiciel comptable, déjà en vigueur, sera implémenté dans les comptes 2018. Le montant pour 2018 reste le même (CHF 25.000.00), donc le budget et les conclusions restent identiques. En conséquence, la remarque concernant le compte N° 60000.3111.01 (page 9/12 du préavis) concerne le programme des finances ABACUS et non pas celui du Service des ressources humaines SIRH.

Le Comité de direction s'excuse des désagréments, mais il tient absolument à la transparence. »

M. F. Ludwig résume le rapport du budget.

Le président ouvre la discussion.

Mme C. Hodel rappelle au président que le Conseil intercommunal ne peut que prendre acte des budgets ordinaires des tâches liant la PRM aux communes membres par contrats de droit administratif et que les déléguées desdites communes n'ont donc pas à se prononcer sur ces budgets. Seuls les conseils communaux / généraux des communes ayant passé des contrats avec la PRM peuvent adopter ces budgets.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2018, représentant des charges à hauteur de CHF 13'454'550.00 et des recettes pour un montant de CHF 6'256'600.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'197'950.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2018, représentant des charges à hauteur de CHF 4'040'700.00 (CHF 17'495'250.00 – CHF 13'454'550.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'643'650.00 (charges), CHF 3'359'400.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 317'800.00 (charges), CHF 49'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 16'100.00 (charges), CHF 9'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 6'000.00 (charges) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 6'800.00 (charges), CHF 500.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;
 le vote du budget de chaque commune étant réservé ;
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

7. Communications du bureau

La date du dernier conseil intercommunal pour 2017 est la suivante :

28 novembre 2017 à 20h00

Les dates des conseils intercommunaux prévues pour 2018 sont les suivantes :

27 mars 2018 à 20h00

29 mai 2018 à 20h00

25 septembre 2018 à 20h00

27 novembre 2018 à 20h00

8. Communications du CODIR

Il n'y a pas de communications

9. Réponses du Codir aux questions en suspens

Il n'y pas de questions en suspens

10. Questions, vœux et divers

M. C. Dizerens demande où en est la construction de l'Hôtel de Police.

M. M de Muralt répond que la construction bat son plein et que la Police pourra entrer dans les locaux les 17 et 18 novembre 2017.

L'inauguration est prévue pour le 12 décembre à partir de 17h et les invitations sont en cours.

Mme C. Hodel fait part de sa frayeur avec certains cyclistes sur la route, lors de certaines manifestations. Ils pensent que la route est à eux et ne font pas attention aux voitures.

M. M. de Muralt répond que la Police fait tout ce qu'elle peut afin que les cyclistes respectent le code de la route. Les cyclistes trouvent très impopulaire lorsqu'ils sont contrôlés. Lors d'une organisation de course, ce sont les organisateurs qui sont responsables.

M. M. Pasqualone est étonné de ces propos étant lui-même cycliste et respectueux du code de la route. Il souligne le manque de pistes cyclables.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Il est 20h45 lorsque le Président clôt la séance et invite l'assemblée à partager un verre.

Nous écoutons M. F. Grognuz de la cour des comptes.

Le Président

La Secrétaire

Hervé Nusbaumer

Claude de Titta